

Annecy, le 10 mars 2020



**Mesdames & Messieurs les animateurs d'Association Sportive**  
**S/c : Mesdames & Messieurs les chefs d'établissement**

N/REF. : 2019-2020\Sports Collectifs\Basketball\Championnat départemental\OrgDéplClg BB 110319.doc

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL - BASKETBALL COLLEGES

**Mercredi 11 mars 2020 – District du Chablais**

**A lire impérativement  
(particulièrement par les organisateurs !)**

### EQUIPES QUALIFIEES ET CENTRES

Ouverture des gymnases : dès **11 h 30.** (**Arrivée sans faute à avant midi.**)

Premier match : **12 h 30** pour les garçons – **14h** pour les filles

Voir tableaux annexes.

- **Formule championnat** pour tous les niveaux. Voir temps des matches.

**Inscription en ligne** : aller sur le site [OPUSS](http://OPUSS) pour inscrire individuellement les élèves. Pour l'inscription critérium inscrire vos élèves dans la catégorie « animation ». **Jusqu'au mardi 10 mars 2020 12h00.**

**Licences dématérialisées** : lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité,
- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2))
- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)



Service Départemental Haute-Savoie  
5 avenue de Montfleury – 74940 Annecy Le Vieux  
Téléphone : 04 50 51 68 52 - Portable : 06 07 68 71 91  
E-mail : [sd074@unss.org](mailto:sd074@unss.org) / Internet : [www.ac-grenoble.fr/unss74](http://www.ac-grenoble.fr/unss74)



Catégories	Année d'âge	Temps de jeu
MG / MF	2006 / 2005 (2004 - 1 cadet 1 <sup>ère</sup> année)	Si 2 équipes 4x8', si 3 équipes 4x6', si 4 équipes, 2x8', si 5 équipes 2x6', 6 équipes 2x5'. Temps décompté sur les lancers- francs. 1 temps mort par match de 1 mn. Dans tous les cas de figure, adaptez vous au temps qui vous est imparti en dernier lieu.

### ORGANISATIONS DES CENTRES

Sont déjà désignés les établissements responsables de :

- ~ l'ouverture des centres,
- ~ la gestion des tournois et de la sécurité (vous avez tous les éléments pour préparer votre rencontre sur le site départemental dans "documentation", "les rencontres" et tout particulièrement le "livret de l'organisateur sports collectifs 2018-2019",
- ~ la certification des jeunes officiels,
- ~ la convivialité. Le service départemental remboursera les frais engagés, sur présentation de factures, à hauteur de **75 €** par centre. Une partie de cette somme sera consacrée aux adultes, l'autre aux élèves. **En cas de dépassement les frais seront à la charge de l'A.S. qui reçoit.**

**NB** : Prévoir des brioches ou autre pour le goûter des élèves.

Vont arriver aussi sur les centres (livrés par le service départemental) les boissons, les feuilles de matches, et médailles.

### IMPORTANT

### ARBITRAGE ELEVES

En doublette :

- Sous l'autorité du tuteur.
- Pour chaque équipe présente, prévoir au moins un jeune arbitre compétent qui sera certifié.
- L'enregistrement sera fait par le service départemental, pour cela n'oubliez pas d'inscrire, le jour même du championnat, sur le formulaire prévu à cet effet :

Nom - Prénom / Numéro de licence / Etablissement.

Niveau : district / département.

**NB** : chaque jeune officiel déclaré, ayant atteint le niveau district ou départemental, verra sur sa licence la certification apparaître dans les jours suivants. Des tee-shirts seront déposés à l'attention du responsable JO de la compétition. Merci de récompenser les élèves en leur donnant un tee-shirt JO pour tous ceux qui auront validé le niveau départemental ce jour.

### TAILLE DES BALLONS

Catégories garçons	Ballons	Catégories filles	Ballons
Minimes	Taille 7	Minimes	Taille 6

### TRANSPORT

Les coordonnateurs ont prévu un circuit de transport.

### CHAMPIONNAT D'ACADEMIE

- **Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020** à Annonay (MG et MF)

**Quotas** : MG : 1 QA, MF : 1 QA,

Bon championnat à tous.

Lionel Claret.

# BASKETBALL – COLLEGES MF et MG/CG : GYMNASES

En cas de problème : **06 07 68 71 91**

CATEGORIES		MINIMES FILLES		MINIMES GARCONS	
		EQUIPE ETABLISSEMENT	CRITERIUM	EQUIPE ETABLISSEMENT	CRITERIUM
GYMNASES		Clg Paul Langevin Ville la grand		Gymnase Romain BAZ Annemasse	
RESPONSABLES	OUVERTURE	Clg Paul Langevin Ville la grand		Clg Michel Servet Annemasse	
	TOURNOI	Clg Paul Langevin Ville la grand		Clg Michel Servet Annemasse	
	CONVIVIALITE	Clg Paul Langevin Ville la grand		Clg Michel Servet Annemasse	
	JEUNES OFFICIELS	Clg JJ Rousseau Thonon les bains		Clg Paul Langevin Ville la Grand	
ISTRICTS	<b>CHABLAIS GENEVOIS</b>	Clg Paul Langevin Ville la grand Clg JJ Rousseau Thonon les bains		Clg Paul Langevin Ville la Grand Clg Michel Servet Annemasse Clg JJ Rousseau Thonon les Bains	
	<b>ARVE FAUCIGNY</b>				
	<b>ANNECY</b>	<b>Clg Raoul Blanchard Annecy</b>		<b>Clg Raoul Blanchard Annecy</b> <b>Clg La Mandallaz Sillingy</b>	

# Protocole / Fair-Play

## ☺ Avant le début du match

### ○ Le salut

- ✦ Les joueurs de chaque équipe s'alignent au milieu du terrain, face à leur banc.
- ✦ Au signal de l'arbitre, les deux lignes de joueurs se croisent et les joueurs se tapent dans la main.

### ○ La tenue

- ✦ Une tenue adéquate et si possible uniforme avec notamment les maillots dans les shorts, les chaussures correctement lacées, les bijoux ôtés.

## ☺ Pendant le match

- ✦ Les joueurs et animateurs d'AS respectent le code du sportif. La table de marque prend soin de comptabiliser sur la feuille de match les sanctions disciplinaires.

## ☺ Après le match

- ✦ Les joueurs se serrent la main entre eux.
- ✦ Les deux capitaines serrent également la main des officiels (jeunes arbitres et table de marque).
- ✦ Les deux animateurs d'AS se serrent la main et serrent la main des officiels (jeunes officiels et table de marque).

## ☺ Après le tournoi

- ✦ L'organisateur du tournoi offre un pot et/ou un goûter (responsable convivialité).

# VADE-MECUM DU CAPITAINE D'EQUIPE

- ❖ Choisi par ses camarades équipiers
- ❖ Il représente son équipe avant, pendant, et après les matches
- ❖ Il doit être un exemple en toutes circonstances

## SES TACHES

<b>LES JOURS AVANT LA RENCONTRE</b>	<b>JUSTE AVANT LA RENCONTRE</b>	<b>PENDANT LA RENCONTRE</b>	<b>APRES LA RENCONTRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Participe à tous les entraînements.</li> <li>☞ Prend contact avec les professeurs d'EPS pour mettre au point les consignes de jeu et régler les problèmes matériels</li> <li>☞ Contacte et informe ses camarades et leur donne des responsabilités :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitre</li> <li>• Vice capitaine</li> <li>• Responsable matériel</li> <li>• Reporter</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Organise son équipe</li> <li>☞ Serre la main du capitaine adverse et de l'arbitre</li> <li>☞ Vérifie les licences</li> <li>☞ Tire au sort la balle ou le terrain</li> <li>☞ Rappelle les dernières consignes de jeu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Encourage ou calme ses partenaires</li> <li>☞ Rappelle les consignes mises au point avant la rencontre</li> <li>☞ Règle les litiges et les conflits</li> <li>☞ Il est le seul interlocuteur de l'arbitre pour demander des explications si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Remercie l'arbitre</li> <li>☞ Fait serrer la main des adversaires et de l'arbitre</li> <li>☞ Signe la feuille de match</li> <li>☞ Analyse avec ses camarades les raisons de la victoire ou de la défaite</li> <li>☞ Réconforte ses partenaires dans la défaite et les modère dans la victoire</li> <li>☞ Fixe les rendez-vous pour le prochain entraînement et le prochain match</li> </ul>

J.P COLIN



**UNSS**  
UNION NATIONALE  
DU SPORT SCOLAIRE

# CODE DU SPORTIF

*Tout sportif, débutant ou champion,  
s'engage à :*

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Etre maître de soi en toutes circonstances.
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie.
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant.

**haute**  
**savoie**  
le Département

Service Départemental Haute-Savoie  
5 avenue de Montfleury – 74940 Annecy Le Vieux  
Téléphone : 04 50 51 68 52 - Télécopie : 04 50 51 68 67  
Portable : 06 07 68 71 91  
E-mail : [sd074@unss.org](mailto:sd074@unss.org) / Internet : [www.ac-grenoble.fr/unss7](http://www.ac-grenoble.fr/unss7)

